

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 19 septembre 2024, s'est réuni le Jeudi 26 septembre 2024 à 18h, en séance publique à la Salle séminaire de la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 71 / Quorum : 36

Nombre de délégués présents : 44 délégués présents dont 1 suppléant

Nombre de membres représentés : 14

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Yves	BRECHE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOU AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
FRONTENEX	Claude	DURAY
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRIGNON	François	RIEU

MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT PAUL SUR ISERE	Véronique	AVRILLIER
TOURNON	Sandrine	BERTHET
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
SAINT VITAL	Jean-Paul	MERMOZ

Délégués représentés :

Michel BATAILLER	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-François BRUGNON
Lysiane CHATEL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Morgan CHEVASSU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Jean-François DURAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Yves BRECHE
Bérénice LACOMBE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre JARRE
Pascale MASOERO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Davy COUREAU
Claudie TERNOY LEGER	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Laurent GRAZIANO
Frédérique DUC	ALLONDAZ	Ayant donné pouvoir à Alain ZOCCOLO
François GAUDIN	GRESY SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à Christian RAUCAZ
Lina BLANC	GRIGNON	Ayant donné pouvoir à François RIEU
Jean-Claude SIBUET-BECQUET	MONTAILLEUR	Ayant donné pouvoir à Yann MANDRET
Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Nathalie MONVIGNIER MONNET
Michel CHEVALLIER	UGINE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Mustapha HADDOU	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET-CARRIN

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

Jeudi 26 septembre 2024

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennaz, Crest-Voland, Exerts-Bigy, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Salazes, La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellevcombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognaux, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthouy, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Objet : Habitat – Avenant n° 3 à la convention relative au versement d'une subvention à la SEM4V (Convention de boni)

Rapporteur : M. le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1523-5,
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment l'article L.312-2-1,
Vu la délibération du 16 juillet 2020 de la Communauté d'Agglomération Arlysère approuvant le versement d'une subvention d'un montant de 36 382 635 euros à la SEM4V,
Vu la délibération du 14 décembre 2021 de la SEM4V approuvant la subvention et autorisant son Président Directeur général à signer la convention de subvention,
Vu la convention relative au versement d'une subvention à la Société d'Economie Mixte de construction et de rénovation des 4 Vallées (SEM4V) et son annexe, signée, le 15 décembre 2021,
Vu la délibération du 29 juin 2023 de la Communauté d'Agglomération Arlysère approuvant la mise à jour de l'annexe financière,
Vu l'avenant validant la mise à jour de l'annexe financière, signé le 07 juillet 2023,
Vu la délibération du 27 juin 2024 de la Communauté d'Agglomération Arlysère approuvant une nouvelle mise à jour de l'annexe financière,
Vu l'avenant n° 2 validant la mise à jour de l'annexe financière signé le 07 août 2024,
Vu le projet d'avenant n° 3 à la convention de subvention, annexé à la présente délibération.

Par une convention signée le 15 décembre 2021, la Communauté d'Agglomération Arlysère s'est engagée à verser une subvention à la SEM4V d'un montant de 36 382 635 euros pour soutenir la réalisation par la SEM4V de programmes de logements et annexes, comprenant la réalisation de logements sociaux par la construction d'immeubles neufs, la réhabilitation ou de grosses réparations sur des immeubles lui appartenant ou acquis. Dans le cadre de projets de démolition de logements locatifs sociaux appartenant à la SEM4V, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver, au titre de la subvention allouée, l'avenant n° 3 à la convention du 15 décembre 2021, qui étend le subventionnement aux projets de démolition de logements locatifs sociaux, conformément à l'article 12 de ladite convention.

André VAIRETTO et Christian RAUCAZ se déportent du vote de la délibération et des débats préalables.

Le Conseil Communautaire, par 3 oppositions (Laurent GRAZIANO ayant le pouvoir de Claudie TERNOY LEGER et Dominique RUAZ) et 53 voix pour :

- **approuve le subventionnement de projets de démolition de logements locatifs sociaux appartenant à la SEM4V, au titre de la convention relative au versement d'une subvention à la Société d'Economie Mixte de construction et de rénovation des 4 Vallées, signée entre la Communauté d'Agglomération Arlysère et la SEM4V, le 15 décembre 2021 ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer l'avenant n° 3 à ladite convention.**

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

